



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE DOMART-SUR-LA-LUCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

**Arrêté municipal pour travaux d'alimentation du gaz
le 24 Octobre 2016
Rue d'Amiens
Dans l'agglomération de Domart sur la Luce**

LE MAIRE DE Domart sur la Luce

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,

VU le Code de la route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8 ème Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié,

Vu la demande de la Société GRDF en date du 20 Octobre 2016

CONSIDERANT que des travaux de connexion au réseau de distribution de gaz sont prévus au 01 rue d'Amiens en notre commune, nécessitant un passage d'une canalisation de gaz sous la route à partir du trottoir situé en face entre le N°4 et le N°6 de ladite rue.

ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de connexion au réseau de gaz, 01 rue d'Amiens, il sera mis en place une protection de chantier à cet effet principalement pour les piétons devant emprunter les 2 trottoirs concernés.

Article 2 : En raison de ces mêmes travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h durant la même période si l'entreprise le juge nécessaire. A charge à cette entreprise de mettre la signalisation adéquate.

Article 3 : A l'approche du chantier, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à : M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Moreuil
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux en l'occurrence GRDF.

Fait à DOMART-SUR-LA-LUCE

Le 21 Octobre 2016

Le 1^{er} Adjoint du Maire,

Jacky WALLET